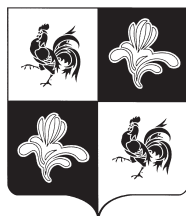


# **Parlement francophone bruxellois**

(Assemblée de la Commission communautaire française)



10 mai 2022

---

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

---

## **CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ**

### ***Rapport d'activités pour l'année 2021***

transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 6 du décret du 17 février 2006  
modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone  
de l'Aide aux personnes et de la Santé

## SOMMAIRE

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| 1. <b>Bureau</b> .....                               | 3  |
| 2. Section « <b>Aide et soins à domicile</b> » ..... | 11 |
| 3. Section « <b>Services ambulatoires</b> » .....    | 15 |
| 4. Section « <b>Cohésion sociale</b> » .....         | 21 |
| 5. Section « <b>Hébergement</b> » .....              | 27 |
| 6. Section « <b>Personnes handicapées</b> » .....    | 31 |
| 7. Section « <b>Promotion de la santé</b> » .....    | 39 |

# **1. Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé**

## **1. COMPÉTENCES ET MODE DE COMPOSITION**

Le Bureau du Conseil consultatif est compétent pour toutes les matières « transversales » ou communes à plusieurs sections.

Il est composé :

- des présidents et vice-présidents de chaque section
- de deux membres élus dans chaque section.

## **2. MEMBRES**

### **Section Aide et soins à domicile**

Gaël SCHADECK  
Germaine NZUANZU  
Dominique BOUCKENAERE  
Marc Dumont (non remplacé)

### **Section Hébergement**

Christine VANHESSEN  
Pascale WESEL  
Clara MENNIG  
Daniel FULD

### **Section Services ambulatoires**

Michel DUPONCELLE  
Abder CHAFI  
Julie KESTELOOT  
Christopher COLLIN

### **Section Personnes handicapées**

Michel MAGIS  
Chantal PIRLOT de CORBION  
Thomas DABEUX  
Gaëtane DU BUS

### **Section Cohésion sociale**

Philippe STERCKX  
Alain WILLAERT  
Encarni BERMUDEZ  
Juan LATORRE

**Section Promotion de la santé (renouvellement en septembre 2021)**

Denis MANNAERTS

Myriam DIELEMAN remplacée par Frédérique DEJOU

Isabelle GODIN remplacée par Caroline RASSON

Christian DE BOCK remplacé par Lucia CASERO

*Président* : M. Alain WILLAERT

*Vice-présidente* : Mme Chantal PIRLOT de CORBION

**3. RÉUNIONS**

En 2021, le Bureau s'est réuni à 8 reprises, à savoir les 11 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 10 mars, 12 avril, 7 juin, 6 septembre, 8 novembre et 6 décembre 2021.

**4. AVIS SUR LES TEXTES LÉGAUX SOUMIS PAR LE COLLÈGE****Avant-projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public**

Directive visant à faciliter large réutilisation informations détenues par secteur public et obtenues à l'aide de fonds publics. Établit cadre juridique pour réutilisation informations du secteur public. Pas la première fois que Commission communautaire française adopte ce type de directive. Ici plus large car concerne données à forte valeur notamment informations dans domaines géographique, cadastral, statistique ou juridique détenues par les organismes du secteur public, ainsi que données issues de recherche financée par le secteur public.

Quatre données autorisées :

- Données ouvertes : tout document qu'elle que soit sa forme (papier, numérique, sonore, visuel et audio-visuel).
- Données dynamiques : document sous forme numérique qui font l'objet d'actualisation et de modification. Doivent être réutilisables. Secteur public doit assurer interfaces de programme d'application (API) et, le cas échéant, sous forme d'un téléchargement de masse.
- Données issues de la recherche : toutes données autres que publications scientifiques.
- Données de forte valeur : données géo spatiales, observation de la terre et environnement, météorologiques, statistiques, entreprises et propriété d'entreprises et mobilité.

Données interdites :

- données personnelles,
- dont les droits propriété intellectuelle détenus par des tiers,
- dont accès exclu ou restreint en raison d'un régime national particulier ou relèvent de la protection des infrastructures critiques,
- dont fourniture ne relève pas de mission de service public dévolue à un organisme du secteur public,
- dont la production ne relève pas de fourniture de services d'intérêt général par une entreprise publique,
- liées aux activités une entreprise publique directement exposée à la concurrence,
- logo, insignes, armoiries,
- documents détenus par établissement culturel à l'exception de bibliothèques et des archives,

- documents d'établissements scolaires, documents de recherche.

Obligation : la Commission communautaire française, les services du Collège de la Commission communautaire française, Bruxelles-formation, personnes de droit privé (associations) et institut de recherche financés par les pouvoirs publics.

Réutilisation à des fins commerciales et non-commerciales :

- Introduction de la demande aux organismes secteur public, à l'exception des établissements d'enseignement, organismes exerçant une activité de recherche et organisations finançant une activité de recherche.
- Organismes tenus de traiter demandes de réutilisation de documents, en mettant à disposition dans un délai raisonnable, et en tout état de cause, dans les vingt jours ouvrables à compter de réception demande. Délai peut être prolongé de trois semaines supplémentaires pour demandes importantes ou complexes.
- Organismes doivent faciliter recherche en ligne et localisation informations et doivent apporter assistance et conseils. Si refus, doit être justifié et contenir voies de recours. Pour la Commission communautaire française, c'est la Commission des droits administratifs. Réponse au recours dans un délai de trente jours.
- Principes de réutilisation : non-discriminatoire, pas de droit exclusivité et si existe, doivent être justifiés et régulièrement réévaluer. Gratuite sauf exceptions (exemple : frais pour coût marginaux, photocopie ...). Pouvoirs publics et associations pourront facturer la mise à disposition.

Avis : favorable à l'unanimité moyennant la remarque suivante :

Modification de l'article 7, § 1<sup>er</sup>, du chapitre III : « Les organismes du secteur public traitent les demandes de réutilisation, dûment justifiées par le demandeur, et mettent le document à sa disposition en vue de la réutilisation, si possible et s'il y a lieu sous forme électronique, ou, si une licence est nécessaire, présentent au demandeur l'offre de licence définitive dans un délai raisonnable qui correspond au délai de réponse applicable aux demandes d'accès aux documents. ».

## 5. IMMUNITÉS FISCALES

Immunité fiscale « Action Parkinson » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « ARDAPS » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Le Funambule » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Sos Incestes » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Fondation Saint Jean » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « FUP 4 Wings foundation »

Avis favorable moyennant remarque du Bureau (Négatif deux, Positif trois, Abstention trois)

*« La demande d'exonération fiscale de la FUP 4 Wings Foundation a reçu un avis favorable du bureau du conseil consultatif décidé à la majorité des membres du bureau suite à un vote.*

*Ce vote a suivi une discussion très partagée entre les membres quant au statut et aux objectifs des Fondations privées dont le but principal est de recueillir des moyens financiers privés et de les attribuer à des projets sociaux sur lesquels les pouvoirs publics n'ont pas de contrôle tant en ce qui concerne l'attribution que l'utilisation des moyens obtenus via des donations privées. Le bureau du Conseil Consultatif recommande qu'une discussion sur la procédure et les objectifs de ces octrois d'immunité fiscale soit menée, par exemple dans le cadre des travaux liés au plan fédéral de lutte contre la pauvreté qui a été annoncé par la Ministre fédérale de lutte contre la pauvreté. ».*

Immunité fiscale « San't Egidio » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Senior Montessori » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Société de Saint Vincent de Paul » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « École Chanterelle » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « jamais sans toit » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « la Rue Verte » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Centre Athéna » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « SB Overseas » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Take off » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Centre hospitalier Jean Titeca » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Senior Montessori » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Société de Saint Vincent de Paul » : Avis favorable à l'unanimité.

## 6. TRAVAUX D'INITIATIVES DU BUREAU

Aucun travail d'initiative du Bureau n'a été entrepris en 2021.

## 7. GROUPES DE TRAVAIL

Aucun groupe de travail du Bureau ne s'est réuni en 2021.

## 8. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AU BUREAU

### **Présentation de la note de vision politique du CBCS (Inter-fédération ambulatoire) (invités : Evelyne Wetz et Jacques Moriau)**

Constat que moyens des secteurs social-santé n'augmentent pas proportionnellement à augmentation des demandes et insuffisance de moyens (même si ne diminuent pas : voir rapport intersectoriel 2018). Monde associatif, pouvoirs publics et administrations cherchent d'autres moyens, dispositifs, pour fonctionner. Par exemple, idée création Centres « social intégré » et côté politique et administration, « Chambulatoire ». Écllosion beaucoup d'initiatives ces dernières années.

Note vision politique, rédigée par CBCS et différentes fédérations, à la lecture des déclarations politiques générales juillet 2019 en Région Bruxelloise et la volonté mise en place états généraux social santé et meilleure collaboration entre différents niveaux de pouvoir (Commission communautaire française et Commission communautaire commune).

7 niveaux de compétences en matière d'aide et soins. Institutions, administrations, services et fédérations avec acteurs et mode de travail très différents.

Objectif : « se donner les moyens d'avoir des services d'aide et de soin de qualité et accessibles pour répondre aux besoins des bruxellois-es. ».

Deux notions :

- Accessibilité : « chaque bruxellois-es doit se voir proposer un accès égal à une offre d'aide et de soins dans un espace de proximité. »
- Qualité : « chaque bruxellois-es doit se voir proposer un accès égal à une offre d'aide et de soins de qualité pour répondre à ses besoins »

Dépend travail et conditions de travail acteurs de terrain et de la manière de concevoir offre aide et soins. Donne vision d'ensemble comment organiser offre aide et soins. Co-construction avec acteurs : citoyens usagers, fédérations, services, politique. Nécessité coordination. Sont interdépendants. 2 impératifs : temps moyen et long terme et investissements. Nécessite des moyens.

Plan d'action pour transformer note en actions concrètes et réorganisation offre.

Trois horizons :

- réorganisation pratique de l'offre;
- réflexion financement 1<sup>ère</sup> ligne;
- refonte textes.

Cinq chantiers avec Brussel takes care et plan de redéploiement :

- étendre débat autour propositions note : présentation différentes instances, groupes politiques, parlement, conseils consultatifs, conseils économique-social ... Discussions avec acteurs 1er ligne. Appui Ligue Santé mentale bruxelloise pour réunions de travail sur offre;
- construire point d'appui (exemple CBCS) pour missions évaluations sur existants, formations, recherches, mise en place conditions participation travailleurs et usagers;
- réflexion territoire d'intervention : création, définition. Collaboration avec Perspective Brussels, Observatoire de la santé et du social, CBCS à travers projets pour la production d'un outil de diagnostic territorial;
- évaluation globale politiques social-santé : les plus et les moins, ce qui devrait exister, les demandes du terrain. Préalable pour offre argumentée et en lien direct avec la réalité;
- créer groupe de travail très large et mixte (administrations, cabinets, services, partenaires sociaux ...) Réflexion globale sur refonte des textes en engrangeant acquis des 4 chantiers. But : avoir des législations parallèles entre les différents niveaux de pouvoir.

## **Stratégies de vaccination information par Louis-George FANON**

Constat pas même niveau de connaissance stratégie vaccination dans l'ensemble secteurs Commission communautaire française et prise en compte incompréhension des différents groupes. Pilotée par Fédéral, régions et communautés. Pour Bruxelles, Services du Collège réuni et le service de l'inspection et de l'hygiène chapeautent les processus vaccination et organisationnel. Service Inspection Commission communautaire française pris le relais pour être interlocuteur institutions Commission communautaire française et représentant de celles-ci dans GT organisation vaccination.

Planning vaccination Bruxelles :

- Janvier :
- MR et MRS uniquement résidents
- Employés

- Hôpitaux avec les personnes de contact
- Février :
- 1<sup>er</sup> centre de vaccination
- Personnel de 1<sup>ère</sup> ligne
- Pacheco puis Heysel
- Mars
- Collectivités de soins et ambulatoire
- Personnel hors contact dans hôpitaux
- Dans courant mois, personnes de + de 75 ans
- Après personnes avec comorbidité

En fonction type de structure, Commission communautaire française a commencé livraison vaccins avec Medista à partir 1<sup>er</sup> mars dans collectivités résidentielles : centres d'hébergement pour adultes handicapés, centre de jour pour adultes handicapés, deux hôpitaux Commission communautaire française (Parhémie et Équipe), services d'accueil de jour pour personnes âgées et un service de soins palliatifs résidentiel (Cité Sérine).

Bilan vaccination :

- 1<sup>ère</sup> semaine mars : 13 institutions Commission communautaire française, 821 doses
- 2<sup>ème</sup> semaine mars : 15 institutions, 670 doses
- 3<sup>ème</sup> semaine mars : 11 institutions et 758 doses
- 4<sup>ème</sup> semaine mars : 2 institutions et 45 doses

Collectivités ambulatoires invitées à se présenter dans centre de vaccination. Pas de livraison. Dix centres. deux ouverts (Heysel et Pacheco). 15 mars : Molenbeek, Forest, Schaerbeek et Woluwé-Saint-Pierre. 22 mars : Anderlecht, Uccle et Woluwé-Saint-Lambert. Hôpital militaire dernier à ouvrir si assez de vaccins.

Pour les invitations, avoir dans base fédérale, identité des personnes qui doivent être convoquées. Pour personnel de 1<sup>ère</sup> ligne, simple car connu (Système U-Pad). Aussi fait appel aux fédérations et organismes professionnels pour compléter.

Grâce à encodage, attribution numéro unique, envoi invitation. La personne peut aller sur plate-forme web et planifier un rdv.

Pour structures ambulatoires, difficulté renseigner dans base de données car pas forcément de 1<sup>ère</sup> ligne. Procédure exceptionnelle : à partir invitation mail, aller directement dans centre vaccin vaccination Heysel avec photocopie mail et carte identité. Possibilité aussi prendre rdv cette semaine. Autre procédure : validation deux documents pour accéder à un sharepoint sur lequel on récupère les données et on les envoie dans la base de données fédérale. Tous ces systèmes vont arriver à extinction. Dernière étape : utiliser Irisbox. Lien envoyé aux directions qui relayeront au personnel qui renseignera les informations individuelles pour créer une invitation.

**Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales : présentation et perspectives par Marjorie Lelubre et Jacques Moriau**

Crebis centre différent et spécifique car issu de deux associations de terrain de seconde ligne. Deux centres universitaires encadrent : CIRTES (UCL) et METICES (ULB). Recherche peut devenir outil à part entière de lutte contre

les inégalités. Intéressant que recherche se remette au service du terrain. Différent dans manière d'être constitué mais aussi dans objectifs poursuivis. Volonté de proposer autres manières de faire recherche : collaborative (plus riche et enrichie de mélange de savoirs) et basée sur savoirs académiques de terrain détenus par les chercheurs.

Plusieurs besoins :

- inverser tendance et prouver que savoirs détenus par professionnels de terrain comme savoirs des citoyens-usagers sont utiles;
- remettre en cause pyramide faite entre savoirs;
- plus d'horizontalité et mélange pour connaissances inédites sur problématiques social-santé à Bruxelles;
- remettre en cause non neutralité recherche. Peut être objective, valide scientifiquement et engagée. Au service du terrain et d'objectifs de justice sociale et démocratique. Engagement des chercheurs dans manière dont sujets traités et questions posées.

Quelques projets du Crebis :

- Colloque mars 2020 reporté en mars 2021 en virtuel. Interrogation collaboration et alliance entre chercheurs et terrain. Mise en avant défis et obstacles. Propositions solutions. En collaboration avec ULB. Parmi les participants, 200 professionnels de terrain intéressés par idée.
- Été 2020 : enquête en ligne dans cadre confinement sur préoccupations et problèmes professionnels de terrain.
- 17 juin 2021 : ateliers de co-analyses résultats. Quatre thématiques.

Très lié avec le Cremis de Montréal. Source d'inspiration et liens étroits via projets en cours. Capacité liaison recherche académique et apport travailleurs de terrain. Québec : fonction de praticien chercheur. Envie de faire reconnaître capacité à l'intérieur des services et d'obtenir des financements pour armer travailleurs de terrain dans chaque service en capacité de recherche.

1<sup>er</sup> Projet recherche : outil de diagnostic local. Lancement appel Observatoire de la santé et du social de Bruxelles fin 2020. Équipe de recherche a pour objectif de se pencher sur création outil qui aiderait professionnels de terrain à faire des diagnostics locaux. Première étape nécessaire à tout projet et professionnels pas toujours outillés pour entamer la démarche. Constitution d'un groupe de personnes ressources : vingtaine de professionnels de terrain représentant la diversité des secteurs. Deux réunions par mois depuis six mois pour construire manuel pour réalité de terrain.

Désir de test dans phase de conception avec service directement sur le terrain pour connaître les difficultés. Demande de partenaire testeur volontaire (service dans le social-santé à Bruxelles) pour septembre. Celui voudrait ou aurait déjà entamé des étapes de diagnostic. Serait accompagné des chercheurs de l'équipe. Débriefings sur trois mois. Conditions pratiques négociables. Texte qui précise la demande. Prendre contact avec CREBIS.

## 9. DIVERS

### **État d'avancement de la digitalisation de la Commission communautaire française par Bernadette Lambrechts**

Grands projets de digitalisation Commission communautaire française :

- Agréments et subventions
- Projet spécifique cohésion sociale
- Aide individuelle personnes handicapées
- Non-marchand

- RH
- Enseignement
- Gestion budgétaire
- Infrastructures
- IT

Agréments et subventions : trois grands projets. Objectif : « no paper » via recours banques de données certifiées :

- agréments associations : toutes modifications intégrées;
- subventions facultatives workflow;
- chancellerie.

Essai de se mettre à la pointe du progrès (M 365, Teams ...) via comité outils de gestion et à terme Conseil consultatif. Important aussi pour gestion documentaire. Sauvegarde sur cloud.

Commission communautaire française-Commission communautaire commune : Iriscare en avance car déjà vingt-trois développeurs. Travail en commun. Cadastre associations communes. Cours des comptes et CEE demandent sources de financement. Nécessité d'être très performants. Audit interne programmé.

Nouvelle direction Cirb : demande rationalisation ensemble des processus. Dans le futur, branche du Mybrussel.

### **Place du Conseil consultatif dans le processus d'écriture du PSSI**

Quatre rapports. Cadre mise en œuvre accords NM et plateforme concertation : note de consensus avec réflexion Conseil Consultatif Commission communautaire française et instance régionale. Début juillet, note administration sur mise en œuvre. Après phase de concertation.

Note transversale PSSI : discussion sur fond et forme ainsi que méthodologie Cabinet.

### **Fonctionnement Bureau**

- Ordonnance conjointe en préparation sur fonctionnement Brupartners dans le cadre NM. Clairement différent de la fonction consultative.
- Parlement : Commission délibérative mixte. Participation citoyens et parlementaires. Thème : comment associer les citoyens à la gestion de la crise ? Participation du citoyen dans processus administratif. Recommandations transmises à la Ministre Présidente et à l'administration. Conseils consultatifs : citoyen bien représenté ? Création commission citoyen au sein de l'administration. Comment vivre covivre ce processus ? Dans ou hors cadre conseils consultatifs ? Dans texte initial de composition Conseil Consultatif, utilisateurs représentés par mutuelle, organismes de défense. Composition : gens tirés au sort en fonction de la représentativité de catégories de population. Age, sexe, origine ethnique et religieuse, niveau d'étude ... Différents critères réalités population bruxelloise.
- CC Personnes handicapées : Réflexion aussi transfert aides matérielles individuelles Commission communautaire française vers Commission communautaire commune. Seul interlocuteur sur réflexions serait Brupartners. D'autres lieux notamment Conseils consultatifs Commission communautaire française et Région bruxelloise. Décret ordonnance conjoint.

*Le Président du Bureau,*

Alain WILLAERT

## 2. Section « Aide et soins à domicile »

### 1. SECTEURS CONCERNÉS

La section « Aide et soins à domicile » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent :

- le maintien à domicile,
- l'aide aux familles et aux personnes âgées,
- les centres de formation d'aides familiaux,
- les soins palliatifs,
- la coordination de soins et services à domicile.

Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

### 2. LES MEMBRES

La section « Aide et soins à domicile » est composée de 14 membres effectifs et de 14 membres suppléants :

- quatre membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- trois membres représentent les travailleurs des secteurs;
- trois membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- quatre membres sont nommés à titre d'expert.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des membres :

#### Représentants les pouvoirs organisateurs :

| Effectifs            | Suppléants              |
|----------------------|-------------------------|
| Gaël SCHADECK        | Annie FONTAINE          |
| Marie ARNOULD        | Joëlle DEWALHENS        |
| Sophie VANHELLEPUTTE | Pauline MONNIER         |
| Stéphane HEYMANS     | Carine VANDROOGENBROECK |

#### Représentants les travailleurs :

| Effectifs       | Suppléants       |
|-----------------|------------------|
| Myriam MINEUR   | Nadia POLFLIET   |
| Véronique FRANC | Valérie JADOUL   |
| Anthony OSCHÉ   | Germaine NZUANZU |

**Représentants les utilisateurs ou publics cibles :**

| <b>Effectifs</b>  | <b>Suppléants</b> |
|-------------------|-------------------|
| Axel DE ROOVER    | Florence MULLIE   |
| Sylvie BOURGOIS   | –                 |
| Christine FRANCKX | Anouk DUFOUR      |

**Représentants les experts :**

| <b>Effectifs</b>  | <b>Suppléants</b>     |
|-------------------|-----------------------|
| Jacques MORIAU    | Alain WILLAERT        |
| Laurent ERPICUM   | Marie-Pascale MINET   |
| –                 | Dominique BOUCKENAERE |
| Catherine BALLANT | Joëlle JOSSE          |

*Présidence :*

M. Gaël SCHADECK

*Vice-Présidence :*

Mme Germaine NZUANZU

*La section est représentée au Bureau par :*

M. Gaël SCHADECK, Mme Germaine NZUANZU et Mme Dominique BOUCKENAERE.

**3. LES RÉUNIONS**

En 2021, la section « Aide et Soins à domicile » s'est réunie à cinq reprises.

Les membres suppléants ont été invités à participer aux réunions, afin d'apporter leur expertise sur les différents sujets abordés lors de nos séances.

**4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES**

- **AVIS concernant l'arrêté 2021/1651 du Collège de la Commission communautaire française fixant le nombre maximum annuel d'heures de prestations admissibles dans les services d'Aide à domicile bénéficiaires des subventions pour l'année 2021**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

- **Avis concernant l'arrêté 2021/901 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté n° 2011/183 du Collège de la Commission communautaire française du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des Services ambulatoires « Action sociale et Famille » et « Santé » du Collège de la Commission communautaire française**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

- **Avis concernant l'arrêté 2021/1226 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 21 octobre 1999 relatif à l'agrément et au subventionnement des centres de formation d'aides familiaux**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

- **Avis concernant l'arrêté 2021/1524 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé**

La section a remis un avis favorables à l'unanimité de ses membres.

#### 5. LES ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

- **Demande de modification d'agrément concernant le déménagement du service de soins palliatifs et continués, Continuing Care**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité.

- **Une demande de renouvellement d'agrément du réseau TRAPES**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité.

- **Une demande de renouvellement d'agrément du réseau Concertation Alimentaire (CAA) en Action sociale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres

- **Une demande de de renouvellement d'agrément réseau Bruxelles-Ville/Région aidante en Action sociale à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

- **Une demande de dérogation de renouvellement d'agrément du réseau Volontari AS en Action sociale sociale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

- **Une demande de dérogation de qualification au poste de coordination (M. Belvaux Perrine) au sein de l'asbl « Soins chez soi »**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

#### 6. POINTS SOUMIS PAR LE COLLÈGE ET/OU CABINET

Débats concernant les rapports des groupes de travail :

- L'autonomie des personnes âgées
- L'accès aux soins et services socio-sanitaires

#### 7. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

/

## 8. RÉUNIONS COMMUNES ENTRE SECTIONS

Sans objet

## 9. DIVERS

- **Présentation de la note de vision politique du CBCS (Inter-fédération ambulatoire)**
- **Informations concernant les dossiers suivants :**
  - Plan de relance et de redéploiement
  - Primes d'encouragement
  - Gestion Covid dans les services
- **Information concernant la vaccination dans le secteur de l'aide et des soins à domicile.**
- **Suivi dossier « Mobilité »**
- **Fonctionnement futur de la section « Aide et soins à domicile »**
  - Création de groupes de travail
  - Établissement d'une liste non-exhaustive des priorités (cfr digitalisation/informatisation des services, intégrations des aides et soins au plan social santé intégré, autonomie des personnes âgées, valorisation du métier de l'aide à domicile, ...)
- **Présentation du rapport d'Activité 2020.**
- **Rapport d'évaluation annuel (2019) sur l'état d'avancement de la démarche d'évaluation qualitative au Collège de la Commission communautaire française.**

*Pour le Président,*

Gaël SCHADECK

*La Secrétaire,*

Nathalie FONTAINE

### 3. Section « Services ambulatoires »

#### 1. SECTEURS CONCERNÉS

La section « Services Ambulatoires » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins. Les secteurs concernés sont :

- les Services de santé mentale,
- les Services actifs en matière de toxicomanies,
- les Centres d'action sociale globale,
- les Centres de planning familial,
- les Maisons médicales,
- les Services de médiation de dettes,
- les Centres d'accueil téléphonique,
- les Réseaux en Santé et en Action Sociale,
- les IHP et Structure Psychosociothérapeutique Mixte.

#### 2. LES MEMBRES

La section « Services Ambulatoires » est composée de vingt-quatre membres effectifs et vingt-quatre membres suppléants.

Le Collège de la Commission communautaire française a adopté le 28 juin 2018 l'arrêté 2018/1269 portant nomination des membres du Conseil consultatif de l'aide aux personnes et de la santé couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2023.

En 2021, des modifications ont été apportées suite à la démission ou décès de certains membres ou leur départ à la retraite. L'arrêté 2021/1102 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 28 juin 2018 portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé adopté par le Collège le 10 juin 2021 a mis à jour la composition de la Section.

La composition de la Section à cette date était la suivante :

#### Représentants les pouvoirs organisateurs :

| Effectifs          | Suppléants          |
|--------------------|---------------------|
| KESTELOOT Julie    | LECLERCQ Fanny      |
| JACOB Colette      | WESEL Pascale       |
| BOGAERT Josette    | VAN HUYK Catherine  |
| PIERRET Benoît     | VANOETEREN Alain    |
| MAJOROS Karim      | SAEY Emilie         |
| RAFALOWICZ Jérémie | VERSTRAETEN Jacques |

**Représentant les travailleurs :**

| <b>Effectifs</b> | <b>Suppléants</b> |
|------------------|-------------------|
| GONZALES Marta   | DUPUIS Yves       |
| ABDER Chafi      | BERMUDEZ Encarni  |
| WOUTERS Zoé      | SMET Pierre       |
| VASQUEZ Nitza    | PAGE Nadine       |
| GRAUMAN Lucy     | HERRERO Maria     |
| OSCHE Anthony    | CONVENS Vinciane  |

**Représentant les utilisateurs ou les publics cibles :**

| <b>Effectifs</b>    | <b>Suppléants</b>      |
|---------------------|------------------------|
| WILLAERT Alain      | MORIAU Jacques         |
| FAUTRE Sarah        | VANDERMEERSCH Caroline |
| CULOT Jean-François | COLLE Éric             |
| CAUFRIEZ Alain      | DE DECKER Marie-Noëlle |
| COLLIN Christopher  | DE COMBRUGGHE Guilhem  |
| DUBETZ Elise        | DEKEULENEER Alain      |

**Représentant les experts :**

| <b>Effectifs</b>    | <b>Suppléants</b>   |
|---------------------|---------------------|
| BAUFAY François     | VANEECKHOUT Michael |
| DEVROEY Maud        | DE BACKER Mathieu   |
| HACHEM Samii Yahyâ  | DELEHOUEZEE Benoît  |
| D'OTREPPE Pascaline | MINET Marie-Pascale |
| WILLEMS Frédéric    | De RIDDER Pascale   |
| DUPONCELLE Michel   | THIEBAUT Patricia   |

*Présidence* : M. Michel DUPONCELLE

*Vice-Présidence* : M. Abder CHAFI

*Membres du Bureau* : Mme Julie KESTELOOT, M. Christopher COLLIN, M. Abder CHAFI et M. Michel DUPONCELLE

### 3. LES RÉUNIONS

En 2021, la section Ambulatoire s'est réunie à dix reprises. Le quorum de présences était atteint à chaque réunion.

Huit réunions ont eu lieu en visioconférence conformément aux recommandations en vigueur liées à la pandémie COVID-19. Il est à noter que deux réunions ont eu lieu en présentiel les jeudis 21 octobre et 18 novembre 2021 dans le respect de mesures sanitaires et de distanciations physiques préconisées par les autorités.

#### 4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

- **Avis relatif à l'arrêté 2021/1524 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, 1<sup>ère</sup> lecture**

*Avis de la Section Ambulatoire du 17 juin 2021 :*

La Section des Services ambulatoires a émis l'avis suivant :

Un avis favorable à l'unanimité.

Les membres de la section soulignent que la modification soumise pour avis est une réduction des frais de fonctionnement pour les maisons médicales agréées depuis plus de six années. Cette proposition émane d'une concertation antérieure entre le Collège et la Fédération des maisons médicales.

Cette mesure ne peut être appliquée aux autres services de l'ambulatoire.

- **Avis relatif à l'arrêté 2021/901 du collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2011/183 du collège de la Commission communautaire française du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des services ambulatoires « action sociale et famille » et « santé » du collège de la Commission communautaire française, 1<sup>ère</sup> lecture**

Cet Arrêté vise à augmenter le nombre de Maisons Médicales agréées afin de passer de 42 à 50 maisons médicales agréées.

*Avis de la section Ambulatoire du 17 juin 2021 :*

L'avis de la Section est favorable moyennant une abstention.

La section regrette le manque de vision globale des changements de nombres, présentés sans un aspect à long terme de l'évolution des secteurs, ni choix politiques qui soutiennent ces changements.

Demande que ces changements soient mieux co-construits à l'avenir, mieux concertés.

Regrette un manque de visions des besoins de la population.

Rappelle son avis du 18 juin 2020, qui voulait que l'on passe à 24 SSM au lieu des 22 inscrits dans le projet.

Souligne que les secteurs de l'Action sociale s'inquiètent de ne pas voir un équilibre entre les deux pans de l'ambulatoire.

- **Avis d'Initiative de la Section des Services Ambulatoires du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé concernant le renouvellement en 2021 du financement des frais supplémentaires de fonctionnement en période de crise sanitaire. Cet Avis d'Initiative est adopté par la section « Services Ambulatoires » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé en sa séance du 17 juin 2021. L'Avis d'Initiative a été transmis en septembre 2021 à tous les membres du Collège de la Commission communautaire française**

*Avis d'initiative de la section des Services Ambulatoires du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé concernant le renouvellement en 2021 du financement des frais supplémentaires de fonctionnement en période de crise sanitaire.*

En 2020, les services social-santé ont bénéficié d'un financement exceptionnel pour faire face aux frais de fonctionnement supplémentaires consécutifs à la crise sanitaire et sa gestion. Cela concernait, entre autres, du matériel informatique et du matériel de protection et d'hygiène.

Afin de permettre aux services social-santé de continuer à faire face aux conditions de travail fort difficiles qu'imposent les mesures sanitaires, les membres de la section considèrent indispensable le renouvellement de cette intervention financière pour l'année 2021.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, une augmentation « *one shot* » de ceux-ci, plutôt que via la procédure de demande en initiative, est à privilégier. Cela permettrait d'éviter une charge de travail administratif disproportionnée pour les services.

Également, la section « Services ambulatoires » du Conseil consultatif demande que les frais relatifs au télé-travail, en ce compris les montants des primes forfaitaires allouées aux travailleurs, puissent être admis à la justification, au même titre que les autres frais pris en compte l'année dernière.

Enfin, la section « Services ambulatoires » demande également de prendre en considération les frais liés à la distribution de matériel de protection aux usagers des services.

## 5. LES AVIS CONCERNANT LES AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS, RETRAITS D'AGRÉMENTS ET DÉROGATIONS RELATIVES AUX AGRÉMENTS

### *Secteur « Services de santé mentale »*

Demande de modification d'agrément pour dérogation aux qualifications : deux

Demande de modification d'agrément pour une extension de cadre : un

Demande d'agrément provisoire : un

### *Secteur « Services actif en matière de toxicomanies »*

Demande de modification d'agrément pour la reconnaissance d'un nouveau siège d'activité : un

Demande d'agrément provisoire : un

Demande de modification d'agrément pour changement d'adresse : un

Demande de modification d'agrément pour augmentation de cadre : trois

### *Secteur « Centres d'action sociale globale »*

Demande de modification d'agrément pour dérogation aux qualifications : un

Demande de modification d'agrément pour changement d'adresse : un

### *Secteur « Centres de planning familial »*

Demande de dérogation aux qualifications : un

Demande de modification d'agrément pour extension du cadre : quatre

Demande de modification d'agrément pour changement d'adresse : un

### *Secteur « Maisons médicales »*

Demande d'agrément provisoire : huit

Demande de modification d'agrément pour changement d'adresse : quatre

### *Secteur « Services de médiation de dettes »*

Modification d'agrément pour changement d'adresse : un

### *Secteur « Centres d'accueil téléphonique »*

Demande de modification d'agrément pour extension de mission : un

### *Secteur « Initiative d'habitation Protégée – IHP »*

Néant

*Secteur « Structure Psychosociothérapeutique Mixte »*

Néant

*Secteur « Réseaux »*

Réseaux en « Social » : Demande de renouvellement agrément : quatre

Réseaux en « Santé » : Néant

## 6. INFORMATION

Lors des réunions, la section a dû débattre sur plusieurs projets qui lui ont été présentés, à savoir :

1. Présentation via visioconférence de la Note de Vision Politique pour le Social-Santé en Région bruxelloise par le CBCS / IFA en lien avec le « Plan Social Santé Intégré ou Brussels Takes Care » et le « Plan de relance et redéploiement mis en œuvre par suite de la pandémie de la COVID-19 ».

La présentation est assurée par : Alain Willaert, Evelyne Wetz et Jacques Moriau, suivie d'un débat ouvert aux membres de la section ambulatoire du Conseil consultatif.

C'est une note de vision politique qui a vu le jour suite aux déclarations politiques générales de juillet 2019, qui avait pour vision d'accentuer le dialogue entre la Commission communautaire française et les autres institutions et pouvoirs subsidiaires de la Région bruxelloise. Cette note de vision avait pour but initial d'appréhender les services de première ligne proposés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et mettre en place des états généraux Sociale /santé.

La conjoncture de la crise sanitaire COVID-19 a fait que d'autres priorités se sont mises en place, mais nous revenons aujourd'hui pour présenter cette vision et la soumettre aux consultations et concertations par les différents acteurs et niveaux de pouvoirs.

À l'issue de cette présentation plusieurs échanges ont eu lieu entre les membres du Conseil et les intervenants. Les points évoqués durant la discussion sont les suivants :

1. La notion de définition des territoires d'interventions.
  2. La révision de l'offre de services de première ligne proposés sur la Région de Bruxelles-capitale.
  3. L'approche adéquate à mettre en place pour une coordination optimale entre les différents territoires d'interventions.
  4. Qualité contre Quantité de l'offre de services de première ligne et les critères d'évaluation.
  5. Réorganisation et financement des structures de première ligne à Bruxelles.
2. Discussion autour du rapport du groupe de travail de Brussels Takes Care : Rapport du Groupe de Travail « Accès aux soins et services socio-sanitaires ». Conformément à la demande du cabinet, le rapport a été transmis aux membres du Conseil Consultatif le 5 mars 2021 pour lecture. Le rapport a été soumis au débat. Les réflexions et conclusions de ce débat contribueront à la rédaction du Plan Brussels Takes Care.
  3. Discussion autour du rapport du groupe de travail de Brussels Takes Care : Rapport du Groupe de Travail « Santé Mentale ». Conformément à la demande du cabinet, le rapport a été transmis aux membres du Conseil Consultatif le 5 mars 2021 pour lecture. Le rapport a été soumis au débat. Les réflexions et conclusions de ce débat contribueront à la rédaction du Plan Brussels Takes Care.
  4. Discussion autour du rapport du groupe de travail de Brussels Takes Care : Rapport du Groupe de Travail « (Més)usages des drogues et conduites addictives ». Conformément à la demande du cabinet, le rapport a été transmis aux membres du Conseil Consultatif le 5 mars 2021 pour lecture. Le rapport a été soumis au débat. Les réflexions et conclusions de ce débat contribueront à la rédaction du Plan Brussels Takes Care.

5. Discussion autour du rapport du groupe de travail de Brussels Takes Care : Rapport du Groupe de Travail « Approche Quartier ». Conformément à la demande du cabinet, le rapport a été transmis aux membres du Conseil Consultatif le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour lecture. Lors de la réunion, le rapport sera soumis au débat. Les réflexions et conclusions de ce débat contribueront à alimenter la rédaction du Plan Brussels Takes Care.

Bruxelles, le xxx 2022

*Le Président de la section des Services ambulatoires,*

Michel DUPONCELLE.

## 4. Section « Cohésion sociale »

### 1. RAPPEL DES SECTEURS CONCERNÉS PAR LA SECTION

Pour mémoire, le décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale a mis en place la section « Cohésion sociale » dans le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

À l'instar des autres sections, la section Cohésion sociale a pour mission de donner, d'initiative, à la demande de l'Assemblée ou à la demande du Collège, des avis sur toutes les questions qui concernent la cohésion sociale. Son avis est ainsi requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que sur les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

### 2. LES MEMBRES

L'arrêté du 11 septembre 1997 portant exécution du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé, modifié par l'arrêté du 26 mai 2005 dispose que la section Cohésion sociale du Conseil consultatif est composée de vingt-quatre membres effectifs et de vingt-quatre membres suppléants :

- dix membres représentent les pouvoirs organisateurs, dont une moitié est présentée par les communes éligibles et l'autre par le secteur associatif;
- trois membres représentent les travailleurs;
- quatre membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- sept membres sont nommés à titre d'experts;

Par ailleurs, quatre représentants du Centre régional d'appui en Cohésion sociale et désignés par lui, siègent à titre consultatif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, voici la liste des membres nommés à la section « Cohésion sociale » :

#### Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par les communes éligibles :

| Effectifs          | Suppléants         |
|--------------------|--------------------|
| DIAZ ARANDA Carmen | KONIG Clémentine   |
| BENABID Ali        | BONNY Olivier      |
| LATORRE Juan       | BOUHOUT Karim      |
| SAMPIL Fatoumata   | LAMPACH Sylvie     |
| BEN AMAR Basma     | ROOSBEEK Antonella |

**Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif :**

| <b>Effectifs</b> | <b>Suppléants</b>      |
|------------------|------------------------|
| CAUFRIEZ Alain   | PAPADOPOULOS Anastasia |
| CICEK Ali        | VANEECKHOUT Michel     |
| IWENS Anne       | VANKELEGOM Bruno       |
| OUBERRI Houria   | DEROUX Laurette        |
| AMRANI Myriem    | –                      |

**Représentant les travailleurs :**

| <b>Effectifs</b> | <b>Suppléants</b> |
|------------------|-------------------|
| BERMUDEZ Encarni | –                 |

**Représentant les utilisateurs ou publics cibles :**

| <b>Effectifs</b>   | <b>Suppléants</b> |
|--------------------|-------------------|
| DENIS Anne-Chantal | BRISBOIS Anne     |
| MEFTAH Rachida     | DE BROUWER Simon  |
| WILLAERT Alain     | BATHILY Nayé      |

**Représentant les experts :**

| <b>Effectifs</b>        | <b>Suppléants</b> |
|-------------------------|-------------------|
| ACERBIS Séverine        | CARLY Geoffroy    |
| STERCKX Philippe        | BERTIN Charlotte  |
| CRESPO GARCIA Carlos    | TOUSSAINT Laurent |
| DETROZ Jacques Baudouin | –                 |
| DUPONCELLE Michel       | –                 |
| EVARD Pierre            | –                 |
| MARTENS Bruno           | –                 |

Ont été nommés, au titre de Président(e) de la section « Cohésion sociale », M. Philippe STERCKX et, au titre de Vice-président, M. Alain WILLAERT.

L'arrêté 2016/585 du Collège de la Commission communautaire française du 9 juin 2016 portant nomination des membres de la section cohésion sociale du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé venant à échéance le 31 mai 2021, il a fallu dès lors procéder au renouvellement de la section.

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, l'avis de la section cohésion sociale n'est requis que sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution conformément à l'article 60 qui modifie l'article 5, § 5, du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, et qui supprime les mots « ainsi que sur les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale ».

Par conséquent, l'avis n'est plus requis sur les contrats communaux et régionaux pris en vertu du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale. Néanmoins, vu que le Collège de la Commission communautaire française a décidé de prolonger les contrats communaux et régionaux jusqu'au 31 décembre 2022, la section est amenée à remettre des avis sur les avenants aux contrats jusqu'à l'entrée en vigueur des agréments durant cette période transitoire d'application de l'ancien et du nouveau Décret relatif à la cohésion sociale sur base du principe de continuité du service public.

Par ailleurs, les articles 149 et suivants de l'arrêté de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale modifient l'article 5*bis* de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 11 septembre 1997 modifié par les arrêtés du Collège de la Commission communautaire française du 29 mai 1998 et du 26 mai 2005 portant exécution du décret du 5 juin

1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé relatif à la composition de la section cohésion sociale du Conseil consultatif comme suit :

La section Cohésion sociale du Conseil consultatif est composée de 41 membres avec voix délibérative répartis en six catégories :

- Catégorie A. Un membre désigné par chaque concertation locale telle que défini au chapitre 5 du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale et qui n'est ni le président de la concertation locale, ni l'échevin en charge de la cohésion sociale ni le coordinateur communal;
- Catégorie B. Les échevins en charge de la cohésion sociale au sein des Communes éligibles telles que définies dans le décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale;
- Catégorie C. Deux membres désignés par la Chambre des coordinations locales définie à l'article 28 du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale;
- Catégorie D. Sept membres représentant le secteur associatif et siégeant à titre d'expert désignés par le Collège suite à un appel à candidature lancé tous les cinq ans;
- Catégorie E. Trois membres représentant les utilisateurs ou les publics cibles désignés par le Collège suite à un appel à candidature lancé tous les cinq ans;
- Catégorie F. Trois membres représentant les travailleurs des opérateurs agréés désignés par les organisations syndicales reconnues.

Pour chaque membre, à l'exception des membres de la catégorie B, il est désigné un membre suppléant. Tous les membres suppléants sont invités à chaque réunion. À l'exception des catégories A, B et F, Le mandat du membre suppléant n'est pas lié à un membre effectif mais à la catégorie de membre dans laquelle il est désigné.

Un représentant du CRACS, un représentant du CREDAF, un représentant du CREDASC et un représentant du Membre du Collège chargé de la cohésion sociale sont invités à participer aux travaux de la section avec voix consultative.

Afin de procéder au renouvellement des mandats des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé – Section Cohésion sociale, un appel à candidatures approuvé par le Collège de la Commission communautaire française le 10 juin 2021, a été diffusé au secteur de la cohésion sociale ainsi qu'au Moniteur belge. Il devait en principe se terminer le 31 août 2021, a été prolongé 2 fois et s'est terminé le 31 octobre 2021.

L'arrêté 2021/3074 du Collège de la Commission communautaire française du 16 décembre 2021 portant nomination des membres de la section cohésion sociale du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 3. LES RÉUNIONS

En 2021, compte tenu du contexte de la crise sanitaire, la section « Cohésion sociale » s'est réunie à quatre reprises, à savoir le 23 février, le 23 mars, le 11 mai et le 25 mai.

Le nombre de présents a été en moyenne de quatorze et le nombre de votants de douze.

Le rapport d'activités 2020 a été approuvé par la section à l'unanimité des personnes présentes le 25 janvier 2022.

### 4. LES CONTRATS COMMUNAUX ET RÉGIONAUX

**23/02** Avis sur l'avenant n° 2 au contrat communal d'Ixelles Vote : douze votes positifs.

L'asbl Alter Égaux, qui bénéficiait d'un montant de 27.000 euros dans le cadre du contrat communal en priorité 1 « soutien et accompagnement à la scolarité », a cessé ses activités au 30 juin 2021 pour cause de décès de la coordinatrice. L'Assemblée générale a décidé de la non-prolongation de l'offre de soutien scolaire de l'asbl.

Le montant disponible est affecté à l'asbl le Printemps de la Tulipe pour l'action prioritaire 1 « soutien et accompagnement à la scolarité ».

**23/02** Avis sur l'avenant au contrat régional de l'asbl Convivialité Vote : douze votes positifs.

L'asbl convivialité bénéficiait d'un montant de base de 80.000 € dans le cadre d'un contrat régional de cohésion sociale pour réaliser trois actions prioritaires :

- P3A : Permanence socio-juridique;
- P3B : Citoyenneté interculturelle – Modules d'initiation à la citoyenneté;
- P4B : Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

En 2020, l'agrément en tant que Bureau d'accueil de primo-arrivants (BAPA) est devenu définitif, l'asbl bénéficie dans ce cadre d'un montant 890.670,52 euros pour mener à bien ses missions.

Les formations citoyennes sont à présent organisées par le BAPA, il n'était alors pas cohérent de proposer des modules d'initiation à la citoyenneté – à la fois au sein et hors du BAPA – sur base de règles différentes en termes de critères d'admission et de recrutement du public. Dans ce contexte, et en concertation avec la Commission communautaire française, l'asbl a donc organisé en 2020 les derniers modules de citoyenneté dans le cadre de la Cohésion sociale, avant d'intégrer pleinement cette activité au BAPA.

L'asbl est donc financée dans le cadre du contrat régional de cohésion sociale pour les actions P3A et P4B et donc plus pour l'action P3B.

**23/02** Avis sur l'avenant n°4 au contrat communal de Saint-Josse Vote : douze votes positifs.

Un montant de 17.500,00 euros était octroyé à l'association Turkish Lady pour la priorité 1 « soutien et accompagnement à la scolarité ». Le 20 janvier 2021, l'asbl a notifié sa volonté de sortir du contrat communal de cohésion sociale et de maintenir ses activités sans subvention publique. Un montant de 17.500,00 euros est donc disponible à partir du 1er janvier 2021, ce montant est affecté à la réserve communale, ce qui nous fait un total de 74.071,00 euros (56.571,00 euros + 17.500,00 euros).

## 5. DÉSIGNATION DE TROIS CENTRES RÉGIONAUX

**23/02** Avis sur la désignation de trois centres régionaux (CRACS, CREDAF, CREDASC) Vote : douze votes positifs.

### CRACS

Le décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale prévoit, en son article 36, que le Collège désigne et subventionne un Centre régional d'appui de la cohésion sociale, dénommé CRACS.

L'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale en précise les modalités aux articles 86 et suivants.

Il est proposé de désigner le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) en tant que Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS).

### *CREDAF*

Le décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale prévoit, en son article 39, que le Collège désigne et subventionne un Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes, dénommé CREDAF.

L'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale en précise les modalités aux articles 97 et suivants.

Il est proposé de désigner l'asbl Lire et Écrire Bruxelles en tant que Centre régional pour le développement de l'alphabétisation (CREDAF).

### *CREDASC*

Le décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale prévoit, en son article 43, que le Collège désigne et subventionne un Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté dénommé CREDASC.

L'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale en précise les modalités aux articles 107 et suivants.

Il est proposé de désigner la Coordination des écoles de devoirs de Bruxelles en tant que Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté (CREDASC).

## 6. DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS (UN EFFECTIF ET UN SUPPLÉANT) AUPRÈS DU CONSEIL DE PRÉVENTION DE L'AIDE À LA JEUNESSE

**23/02** Quatre candidats ont proposé leur candidature, ils se sont présentés et ont expliqué leur motivation.

Le vote donne les résultats suivants :

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Anne-Brisbois      | cinq voix  |
| Michel Duponcelle  | sept voix  |
| Juan Latorre       | six voix   |
| Véronique Marissal | douze voix |

Sont élus :

- En tant que membre effective : Véronique Marissal
- En tant que membre suppléant : Michel Duponcelle

## 7. PRIMO-ARRIVANTS

**25/05** Arrêté 2021/1008 du Collège de la Commission française modifiant l'arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale

Présentation par Mme Bénédicte Hendrick et Mme Sarah Tournay qui représentent le cabinet de M. Alain Maron et information sur la mise en œuvre de l'obligation du parcours d'accueil des primo-arrivants.

## 7. DIVERS POINTS D'INFORMATION

**23/02** Impact de la crise sanitaire sur les pratiques associatives des opérateurs P3 « citoyenneté interculturelle » et P4 « Vivre ensemble » : présentation par Béatriz Camargo et Sébastien Losardo du CRACS-CBAI

**23/02, 11/05 et 25/05** Renouvellement de la composition du Conseil consultatif conformément au décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale

Pour plus de détails, cfr. Point B du présent rapport.

### **23/03** Vaccination

Présentation du plan de vaccination par Mme Dominique Maun, Conseillère Cheffe de service à la Commission communautaire française : « Opérationnalisation de la stratégie de vaccination à Bruxelles ».

**11/05** Présentation de l'étude d'impact budgétaire du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale par le CRACS

### **11/05** Procédure d'acquisition de la nationalité

La cour constitutionnelle a remis un avis sur le recours de la Commission communautaire française concernant l'excès de compétence. La cour constitutionnelle a tranché, la loi fédérale n'excède pas ses compétences. Un avis du service juridique est sollicité sur la lecture de l'arrêt de la cour constitutionnelle et la valeur de l'attestation remise par les opérateurs actuellement financés dans le cadre de la priorité P3B « Module de formation à la citoyenneté ».

*Pour le Président,*

Philippe STERCKX

*La secrétaire*

Jessica VANSTECKELMAN

## 5. Section « Hébergement »

### 1. SECTEURS CONCERNÉS

La section Hébergement du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentielles. Les secteurs concernés sont :

- les établissements résidentiels pour personnes âgées : les résidences services et les maisons communautaires;
- les services d'accueil de jour pour personnes âgées;
- les maisons d'accueil;
- les hôpitaux;
- les initiatives d'habitations protégées.

### 2. LES MEMBRES

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 14 novembre 2019, la section était composée des treize membres effectifs et des treize membres suppléants suivant :

Depuis le 14 novembre 2019, la section est composée de la façon suivante :

#### Représentants les pouvoirs organisateurs :

| Effectifs                       | Suppléants       |
|---------------------------------|------------------|
| Ayse CIRMIK                     | Joëlle DEWALHENS |
| Pascale WESEL, Vice-présidente  | Colette JACOB    |
| Catherine VERDICKT              | Martine DEPREZ   |
| Christine VANHESSEN, Présidente | Clara MENNIG     |

#### Représentants les travailleurs :

| Effectifs         | Suppléants                         |
|-------------------|------------------------------------|
| Yves DUPUIS       | Nicolas DE COMMER (démissionnaire) |
| Vinciane CONVENS  | –                                  |
| Isabelle JANSSENS | –                                  |

#### Représentants les utilisateurs/publics cibles :

| Effectifs       | Suppléants                    |
|-----------------|-------------------------------|
| Amandine KODECK | Sophie GOFFINET               |
| Anne JAUMOTTE   | Gerlinde BREMHORST            |
| Daniel FULD     | Elise DUBETZ (démissionnaire) |

#### Représentants les experts :

| Effectifs                         | Suppléants         |
|-----------------------------------|--------------------|
| Francis KOUEMOU                   | Amandine PRADE     |
| Christian DEJAER (démissionnaire) | Florence CROCHELET |
|                                   | François BERTRAND  |

*Présidence* : Mme Christine VANHESSEN

*Vice-Présidence* : Mme Pascale WESEL

*Membres du Bureau* : Mme Christine VANHESSEN, Mme Clara MENNIG et Mme Pascale WESEL ainsi que M. Daniel FULD

### 3. LES RÉUNIONS

En 2021, la section Hébergement s'est réunie à sept reprises.

### 4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

Néant

### 5. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS, DÉROGATIONS POUR UN MEMBRE DU PERSONNEL

#### **Résidences-services**

Néant

#### **Secteur des services d'accueil de jour pour personnes âgées**

Néant

#### **Secteur des maisons d'accueil**

1. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil « Le home Baudouin » par l'asbl « Œuvre de l'hospitalité ». Avis favorable à l'unanimité.
2. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil de l'asbl « Les Trois pommiers ». Avis favorable à l'unanimité.
3. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil – Home Victor du Pré. Avis favorable à l'unanimité.
4. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil – Chèvrefeuille. Avis favorable à l'unanimité.
5. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil – Maison de la Mère et de l'Enfant. Avis favorable à l'unanimité.
6. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil – Accueil Montfort. Avis favorable à l'unanimité.
7. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil – Chant d'Oiseau. Avis favorable à l'unanimité.
8. Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément en tant que maison d'accueil – CPVCF – Le Refuge. Avis favorable à l'unanimité.
9. Demande d'avis sur l'agrément provisoire de la Maison Parenté (nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales). Avis favorable à l'unanimité.

10. Demande d'avis sur la modification d'agrément de l'Accueil Montfort (augmentation de capacité de 33 à 34 places). Avis favorable à l'unanimité.
11. Avis relatif à demande de modification d'agrément de la maison d'accueil « La Parenthèse ». Avis favorable à l'unanimité.

### **Secteur Hôpitaux et Maisons communautaires**

1. Avis relatif au renouvellement d'agrément en tant que maison communautaire de l'asbl « Le Martin Pêcheur ».
2. Avis relatif à la demande d'agrément provisoire en tant que maison communautaire de l'asbl « Ithaca – Maison Abbeyfield ».

### **6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES**

1. Présentation de la note de vision politique du CBCS (Inter-fédés ambulatoire) par Evelyne Wetz, Jacques Moriau et Alain Willaert.
2. Présentation par Madame Magalie Plovie, Présidente du Parlement francophone bruxellois, du processus participatif relatif à la commission délibérative.
3. Présentation de l'étude sur les missions spécifiques et le post-hébergement en maisons d'accueil Commission communautaire française (par Laetitia Mélon, Citéa).
4. Avis d'initiative sur l'étude relative aux missions spécifiques des maisons d'accueil.

### **7. DIVERS**

Compte-rendu des discussions en Bureau :

- Exonérations fiscales
- La présentation de la note du CBCS
- Avis concernant l'avant-projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public
- Deux avis d'initiative de la section « promotion de la santé » concernant des recommandations liées à la gestion de la crise Covid
- Approbation du rapport annuel du bureau en vue de sa présentation le 9 février en Commission des Affaires sociales.
- Présentation du Centre de recherche sur les inégalités sociales. Le premier projet de recherche porte sur la réalisation d'un outil de diagnostic local.
- Présentation de l'état d'avancement de la digitalisation de la Commission communautaire française
- Place du Conseil consultatif dans le processus d'écriture du PSSI : comment intégrer tous les secteurs dans le rapport final suite au processus de consultation ? Ce travail se fait également en Commission communautaire commune. Le rapport final sera présenté aux sections du CC.
- Le Bureau mène une réflexion sur son fonctionnement et sa place par rapport aux différentes sections

Autres points :

- Vaccination contre le COVID dans les secteurs
- Organisation par l'AMA le 1<sup>er</sup> juin d'une journée d'étude dans le cadre de la semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri intitulée « De la crise locale à la crise globale, comment maintenir le lien social ? »
- Évocation de la tenue des Commissions délibératives sur deux thèmes : la 5G et le sans-abrisme.

*La Présidente,*

Christine VANHESSEN.

## 6. Section « Personnes handicapées »

### INTRODUCTION

En créant une section unique « Personnes handicapées », le décret du 5 juin 1997 (*Moniteur belge* du 9 juillet 1997) portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé a rapproché les politiques menées dans ce secteur. Cette section a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées.

Un arrêté du Collège du 11 septembre 1997 (*Moniteur belge* du 3 novembre 1997) exécute le décret du 5 juin 1997 et fixe sa date d'entrée en vigueur.

Les membres sont nommés à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2003 par l'arrêté 2003/492 du Collège de la Commission communautaire française portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

La Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif est composée de vingt-quatre membres effectifs et de vingt-quatre membres suppléants :

- six membres représentant les pouvoirs organisateurs;
- quatre membres représentant les travailleurs des secteurs;
- huit membres représentant les utilisateurs ou les publics cibles;
- six membres nommés à titre d'expert.

Le Secrétariat de la section est organisé par des fonctionnaires du Service bruxellois. Elle se réunit dans les locaux de la Commission communautaire française.

### RÔLE ET MISSION

D'initiative ou à la demande du Collège, la section « Personnes handicapées » a pour mission de donner des avis sur toutes les questions qui concernent les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

### SECTIONS

La section « Personnes handicapées » fait partie du Bureau.

D'initiative, à la demande du Collège ou à la demande d'une section, le Bureau a pour mission de donner des avis sur toute question qui concerne plusieurs sections.

#### 1. SECTEURS CONCERNÉS

La Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Gouvernement francophone bruxellois dans un des secteurs suivants :

#### Accueil et hébergement

- Centres de jour et d'hébergement (adultes/enfants);

- Centres de jour pour adultes/enfants (scolarisés ou non);
- Service de participation par des activités collectives.

### **Prestations individuelles**

- Admission;
- Aides individuelles à l'intégration;
- Emploi-Formation.

### **Emploi et aides à l'intégration**

- Services d'accompagnement;
- Service d'appui individuel;
- Services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées;
- Entreprises de travail adapté;
- Services d'accueil familial;
- Services d'appui à la formation professionnelle;
- Services de soutien aux activités d'utilité sociale;
- Services de loisirs inclusifs.

## **2. MEMBRES**

La section « Personnes handicapées » est composée, normalement, de vingt-quatre membres effectifs et de vingt-quatre membres suppléants. Toutefois, certaines démissions n'ont pu être remplacées actuellement.

#### **Représentant les pouvoirs organisateurs :**

| <b>Membres effectifs</b> | <b>Membres suppléants</b> |
|--------------------------|---------------------------|
| Annick SEGERS            | Daphné FOUCART            |
| Philippe DEFOSSEZ        | Morgane HARMS             |
| Marianne FEDOROWICZ      | Marianne NINFORGE         |
| Marie DEDOBDELEER        | Benoît CEYSENS            |
| Violaine VAN CUTSEM      | Pascale CARRIER           |
| Isabelle VAN CUTSEM      | Catherine PROVOOST        |

#### **Représentant les travailleurs :**

| <b>Membres effectifs</b> | <b>Membres suppléants</b> |
|--------------------------|---------------------------|
| Luca BALDAN              | Dimitra PENIDIS           |
| Spero HOUMEY             | Yves DUPUIS               |
| Fabien BOUCQUEAU         | Nathalie MICHEL           |
| Patricia RIVOLA          | Isabelle JANSSENS         |

**Représentants les utilisateurs ou publics cibles :**

| <b>Membres effectifs</b>  | <b>Membres suppléants</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| Chantal PIRLOT de CORBION | Samir EL BIDADI           |
| Pascale VAN DER BELEN     | Damien LOGGHE             |
| Aude PICAVET              | Marc TREMOUROUX           |
| Ouiam MESSAOUDI           | Marc VAN HOEY             |
| Cinzia AGONI              | Jean-François ULLENS      |
| Nino PEETERS              | Alexandra DAOUST          |
| Thomas DABEUX             | Marianne MORMONT          |
| Aurore ROSSI              | Elise DUBETZ              |

**Représentant les experts :**

| <b>Membres effectifs</b> | <b>Membres suppléants</b>  |
|--------------------------|----------------------------|
| Michel MAGIS             | –                          |
| Christine CROISIAUX      | Noémie SCHONKER            |
| Miguel GEREZ             | Françoise VANROESSEL       |
| Chantal LIGNY            | Gaëtane du BUS             |
| Véronique GHESQUIERE     | Marie-Ange VANDECANDELAERE |
| Joëlle JOSSE             | Jean-Benoît DUFOUR         |

*COMPOSITION DU BUREAU*

*Président* : M. Michel MAGIS

*Vice-Présidente* : Mme Chantal PIRLOT de CORBION

**3. RÉUNIONS**

En 2021, la section « Personnes handicapées » s'est réunie à onze reprises.

Le taux de participation moyen est de 16,6 personnes.

**4. PRÉSENTATIONS**

- Rapport *Handistreaming* de début de législature
- Présentation de la liste des différents appels à projets particuliers innovants (PPI) examinés et soutenus par le Comité d'accompagnement et bénéficiant de subventions
- La participation des personnes en situation de handicap dans les processus décisionnels – Note de position du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées
- État des lieux du marché public et cadastre relatif à la Maison de l'Autisme
- Rapport final de l'analyse juridique et socio-économique des ETA

**5. EXAMENS DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES**

- Projet d'arrêté 2020/2053 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux associations spécialisées en accessibilité, mettant en oeuvre l'article 33 du décret de la Commission communautaire française

du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Adopté en 1<sup>ère</sup> lecture par le Collège en date du 3 décembre 2020.

- Arrêtés du décret Inclusion relatifs aux centres de jour et d'hébergement pour personnes en situation de handicap, aux services de logement inclusif et aux services d'aide à l'inclusion scolaire et extra-scolaire – Note d'orientation
- Arrêté 2021/2552 modifiant les Services d'accueil familial et les Services d'appui à la formation professionnelle

## 6. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

### A) Réductions fiscales

- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités pour l'asbl Pony Paradise – DEFAVORABLE
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl Jangada – exercices 2021 à 2022
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl Autonomia – exercices 2021 à 2022
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl Bataclan – exercices 2021 à 2022
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl Le Nid Marcel Briard – exercices 2021 à 2022 2/2
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl La Soucoupe – exercices 2021 à 2022
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl Ricochet – exercices 2021 à 2022
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl l'Arche-Bruxelles – exercices 2021 à 2022
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'ETA Le Serre Outils – exercices 2021 à 2022 : clarifications – IRRECEVABLE
- Demande d'agrément visant la réduction fiscale de certaines libéralités concernant l'asbl SUSA-Bruxelles – exercices 2021 à 2022
- Demande d'agrément visant la réduction d'impôt pour certaines libéralités concernant l'ASBL Run & Wheels

### B) Demande d'agrément, de renouvellement et/ou de modification d'agrément

#### *Centre de jour/Centre d'hébergement*

##### *CJENS*

- Demande de renouvellement et de modification d'agrément de l'asbl Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB) pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés Creb l'Éveil

*CJES*

- Demande de renouvellement d'agrément d'un centre de jour pour enfants scolarisés La Famille
- Demande de renouvellement d'agrément de l'ASBL Groupement d'Entraide Sociale – la famille pour la gestion de son Centre de jour pour enfants scolarisés La Famille concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 2/2

*CJA*

- Demande de renouvellement d'agrément d'un centre de jour pour adultes Les Platanes
- Demande de modification d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 de l'asbl Les Tropiques pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées La Maison du Tropique
- Demande de renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 et de modification d'agrément de l'asbl Groupement d'Entraide Sociale – La Famille pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées La Famille
- Demande de modification d'agrément du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2022 de l'asbl Hoppa pour la gestion du centre de jour pour adultes Hoppa
- Renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2026 et de modification d'agrément de l'asbl Coupole Bruxelloise de l'Autisme pour la gestion du centre de jour pour adultes Estreda
- Demande de renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « IRSA – Centre de services » pour la gestion du Centre de Jour pour personnes handicapées Aubier
- Demande d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 de l'asbl Jamais Eux Sans Toi (JEST) pour la gestion du Centre de Jour pour adultes Farilu

*CHA*

- Renouvellement d'agrément et de modification d'agrément de l'asbl Coupole Bruxelloise de l'Autisme pour la gestion du centre d'hébergement pour adultes Condorcet, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2026
- Demande de renouvellement d'agrément de l'asbl La Clairière pour son centre d'hébergement pour adultes Le Bois de Sapins
- Demande de renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl IRSA – Centre de services pour la gestion du Centre d'Hébergement pour personnes handicapées Aubier

***Services d'accompagnement, Projets particuliers, Service de participation par des activités collectives (PACT), Service de loisirs inclusifs (SLI), Service d'appui à la formation professionnelle (SAFP)***

*SA*

- Demande de renouvellement d'agrément du service d'accompagnement le Trait d'Union de l'asbl Institut Decroly, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2030
- Demande d'agrément provisoire du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 de l'asbl Cheval et Forêt pour la gestion du service de participation par des activités collectives Cheval et Forêt
- Demande de modification d'agrément à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (changement d'adresse du siège social et du siège d'activités) et de renouvellement d'agrément du 15 décembre 2021 au 14 décembre 2031 du service d'accompagnement Madras Bruxelles

- Demande de renouvellement de l'agrément du service d'accompagnement de l'asbl SISAHM du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2030
- Demande de renouvellement d'agrément du Service d'accompagnement La Maison des Pilifs
- Demande d'agrément du Service d'accompagnement Uccle St-Job de l'asbl Les Tropiques (1<sup>er</sup> agrément)
- Demande modification de l'agrément du service d'accompagnement de l'asbl EQLA du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2030
- Demande de modification de l'agrément du service d'accompagnement de l'asbl SAPHaM du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2030

*SLI*

- Demande d'agrément du service de loisirs inclusifs (SLI) de l'asbl Association Belge des Paralysés (en abrégé « ABP ») à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022
- Demande de renouvellement d'agrément du service de loisirs inclusifs Bruxelles-Inclusion de l'ASBL Badje : renouvellement pour dix ans
- Demande de renouvellement d'agrément du service de loisirs inclusifs LuAPE : renouvellement pour deux ans – FAVORABLE pour le renouvellement d'agrément mais DEFAVORABLE quant au passage en niveau 2B

*SAFP*

- Demande d'un premier agrément du service d'appui à la formation professionnelle Access2Form de l'ASBL Le Troisième OEil – DEFAVORABLE

*SAC*

- Demande d'agrément du service d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension FALC.be de l'asbl Inclusion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

*PP*

- Demande de modification d'agrément et de subventionnement d'un projet particulier concernant l'asbl DIVERSICOM – DEFAVORABLE
- Demande d'agrément et de subventionnement d'un projet particulier concernant l'asbl SUSA-Bruxelles pour son projet STARTer.

*PACT*

- Renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 de l'asbl Institut Royal d'accueil pour le handicap moteur (Irahm en abrégé) pour la gestion du service de participation par des activités collectives Kaligrav »

**7. GROUPES DE TRAVAIL**

- Groupe de travail relatif à l'aide individuelle;
- Groupe de travail relatif à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire;
- Comité de suivi du plan d'action grande dépendance;

- Groupe de travail relatif aux mesures de contention;
- Plateforme Vieillesse;
- Création du GT relatif au handicap invisible.

#### 8. GROUPES DE TRAVAIL DANS LESQUELS LA SECTION EST REPRÉSENTÉE

- Le Bureau;
- La Commission régionale de la Mobilité – section PMR;
- Le Transport scolaire;
- L'Intégration et l'Inclusion scolaire;
- Le Conseil des personnes handicapées (*Handistreaming* Région Bruxelles-Capitale);
- Le Groupe de coordination *Handistreaming* (Commission communautaire française);
- La Commission d'accompagnement convention ONU.

#### 9. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES À LA SECTION

- Mme Céline VAN NEYVERSEEL, attachée du cabinet du ministre Rudi VERVOORT;
- Mme Catherine HARTMANN, attachée du cabinet du ministre Rudi VERVOORT;
- Mme Rebecca OVERLOOP, attachée du cabinet du Ministre Rudi VERVOORT.

#### 10. COMMISSION DE RÉEXAMEN

*Présidente* : Mme Christine FRANCKX

La Commission de réexamen s'est réunie à neuf reprises et a analysé vingt recours.

- un dossier irrecevable,
- dix dossiers concernaient l'Aide individuelle,
- cinq dossiers concernaient l'Emploi/Formation,
- quatre dossiers concernaient l'Admission.

Parmi ces recours :

- cinq recours ont fait l'objet d'une révision de la décision de l'équipe pluridisciplinaire,
- pour treize recours, la décision de l'équipe pluridisciplinaire a été confirmée.

#### 11. DIVERS

- Appel à candidatures pour le remplacement des membres démissionnaires.
- Constitution du Comité d'accompagnement pour le SAFP Access2form de l'asbl « Le Troisième OEil ».

– Avis relatif au Rapport *Handistreaming*.

*Le Président,*

Michel MAGIS

## LEXIQUE

CHA : centre d'hébergement pour adultes

CHE : centre d'hébergement pour enfants

CJA : centre de jour pour adultes

CJES : centre de jour pour enfants scolarisés

CJENS : centre de jour pour enfants non scolarisés

SA : service d'accompagnement

SAC : service d'appui à la Communication

PP : projet particulier

PACT : service de participation par des activités collectives

SAF : service d'accueil familial

SAFP : service d'appui à la formation professionnelle

SLI : service de loisirs inclusifs

## 7. Section « Promotion de la santé »

### 1. RAPPEL DES SECTEURS CONCERNÉS PAR LA SECTION

La section de promotion de la santé du Conseil consultatif a été créée par le Décret relatif à la promotion de la santé du 18 février 2016.

Ce décret définit la promotion de la santé comme « le processus qui vise à permettre à l'individu et à la collectivité d'agir sur les facteurs déterminants de la santé et, ce faisant, d'améliorer celle-ci, en privilégiant l'engagement de la population dans une prise en charge collective et solidaire de la vie quotidienne, alliant choix personnel et responsabilité sociale. La promotion de la santé vise à améliorer le bien-être de la population et à réduire les inégalités sociales de santé en mobilisant de façon concertée l'ensemble des politiques publiques. ».

La section promotion de la santé est chargée de donner des avis sur toutes les questions qui concernent la promotion de la santé, y compris sur la médecine préventive, et d'instruire les questions d'éthique que ce soit d'initiative, à la demande de l'Assemblée sur des propositions de décret, ou à la demande du Collège.

Son avis est requis sur des projets de décret et d'arrêtés d'exécution relatifs à la politique de la santé et plus particulièrement de la promotion de la santé, ainsi que sur le plan de promotion de la santé. Il est aussi requis sur les appels à candidatures du service d'accompagnement et des services de support et les appels à projets destinés aux acteurs, ainsi que sur les dossiers de candidatures et les réponses aux appels à projets pour des subventions supérieures à 50.000 euros indexés.

### 2. LES MEMBRES

Le mandat de la section de promotion de la santé nommée en juin 2016 arrivait à échéance en juin 2021.

La procédure de renouvellement de la section a donc été lancée en 2021.

L'ancienne section est composée de quatorze membres effectifs et de treize suppléants.

| Membres effectifs      | Membres suppléants     |
|------------------------|------------------------|
| GOSSELAIN Yves         | ALLART Muriel          |
| TAEYMANS Bernadette    | MONTILLA Begonia       |
| VANDERSTICHELEN Emilie | DUMONT Marc            |
| BOUCHER Antoine        | –                      |
| DUFRANE Michaël        | VANDENABEELE Philippe  |
| DUPUIS Yves            | CHAFI Abder            |
| SCHOLOKOLAVA, Svetanal | DUBETZ Elise           |
| POCHON Christine       | CANTELLI Fabrizio      |
| PEZERIL Charlotte      | MARTIN Thierry         |
| MANNAERTS Denis        | DÉJOU Frédérique       |
| GODIN Isabelle         | AUJOULAT Isabelle      |
| CASERO Lucia           | VAN HUYCK Catherine    |
| DE BOCK Christian      | VANKELEGOM Bruno       |
| MOREL Jacques          | VEGAIRGINSKY Catherine |

*Présidence* : Denis MANNAERTS

*Vice-Présidence* :

*Membres du Bureau* : Denis MANNAERTS, Christian DE BOCK, Isabelle GODIN.

La nouvelle section a été nommée par l'arrêté du Collège du 23 septembre 2021. Elle est composée de treize membres effectifs et de douze suppléants. En effet, un poste d'effectif et deux postes de suppléants dans la catégorie représentant les travailleurs n'ont pas été pourvus faute de candidature et cela en dépit de plusieurs rappels.

| Membres effectifs   | Membres suppléants |
|---------------------|--------------------|
| KHOLTI Samira       | JACQUET Manöé      |
| MINET Marie-Pascale | TREMBLAY Roxanne   |
| VANKELEGOM Bruno    | FAVRESSE Damien    |
| CHAFI Abder         | DUPUIS Yves        |
| JANSSENS Isabelle   | –                  |
| DUBETZ Elisabeth    | POELAERT Geertrui  |
| FRANSEN Aline       | FONTEYNE Gaëlle    |
| AUJOULAT Isabelle   | GENIN Laurence     |
| BALZAT Olivier      | DANHIER Céline     |
| BANTUELLE Martine   | LONFILS Charlotte  |
| RASSON Caroline     | CASERO Lucia       |
| DEJOU Frédérique    | MANNAERTS Denis    |
| PEZERIL Charlotte   | MARTIN Thierry     |

*Présidence* : Caroline RASSON

*Vice-Présidence* : Frédérique DEJOU

*Membres du Bureau* : Caroline RASSON, Frédérique DEJOU, Denis MANNAERTS, Lucia CASERO

### 3. LES RÉUNIONS

Huit réunions se sont tenues en 2021, à raison de quatre pour l'ancienne section et de quatre pour la nouvelle section. Elles se sont tenues les 21 janvier, 26 février, 23 avril, 20 mai, 16 septembre, 28 octobre, 18 novembre et 17 décembre. Le quorum a été atteint à toutes les réunions.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, les réunions se sont tenues en visioconférence à l'exception de la réunion du 16 septembre, du 28 octobre et du 16 novembre.

La section a participé à sept sur huit réunions du bureau du conseil consultatif ouvrant à un partage de l'information émanant des différents secteurs de la politique de l'aide aux personnes et de la santé.

### 4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

Néant.

### 5. RÉUNIONS COMMUNES AVEC D'AUTRES SECTIONS

Néant.

### 6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVE

Les travaux de la section ont porté sur diverses thématiques dont entre autres :

- l'évaluation à mi-parcours de la couverture du plan de promotion de la santé;

- le projet de Plan social santé intégré, notamment au travers de discussions portant sur les comptes rendus de quatre GT auxquels les acteurs de promotion de la santé ont participé (alimentation, environnement, quartier, assuétudes),
- le débat sur une modification souhaitée du Décret de promotion de la santé,
- l'impact de la crise sanitaire de Covid-19 sur le secteur de la Promotion de la santé,
- des balises concernant le futur plan de promotion de la santé que la section souhaitait transmettre à l'attention de la nouvelle section,
- l'évaluation du fonctionnement de la section.

Lors de la réunion de février, l'évaluation à mi-parcours a été présentée. Elle doit nourrir l'évaluation finale du plan et dégager des perspectives en vue de l'élaboration du futur plan de promotion de la santé 2023-2028. Cette évaluation n'a pas pu prendre en compte l'investissement du secteur dans la crise liée au Covid.

En ce qui concerne le Plan social santé intégré, des retours sur quatre groupes de travail organisés ont eu lieu lors des séances du mois d'avril et de mai. Ils concernaient l'accès à l'alimentation durable, l'approche quartier, le mésusage des drogues et des conduites addictives et la santé, et les inégalités environnementales. Ce projet de PSSI a été régulièrement mis à l'ordre du jour, mais la section n'a pas eu l'occasion de se pencher sur un projet de texte. Ce projet a suscité des interrogations quant à la place du secteur de promotion de la santé ainsi qu'à l'articulation avec les autres entités bruxelloises concernées, mais aussi sur l'articulation entre le PSSI et le Plan de promotion de la santé.

La question de la révision du décret de promotion de la santé été abordée à plusieurs réunions. Elle s'appuie entre autres sur l'avis remis en 2019, mais aussi sur l'expérience vécue après quatre années du plan de promotion de la santé 2018-2022. Parmi les principales difficultés identifiées, la section pointe l'absence de statut pour la Fédération bruxelloise et la désignation à trois ans renouvelable deux ans en cas d'évaluation positive pour les acteurs et les réseaux. La section a manifesté son souhait que ce travail de révision puisse se faire dans les meilleurs délais.

À l'occasion de la présentation du rapport 2020 de la section promotion de la santé au Parlement francophone bruxellois en février 2021, la section a pu présenter son travail et les enjeux qui lui tiennent à cœur comme :

- la nécessité du déploiement ou redéploiement de l'approche de promotion de la santé dans les politiques publiques;
- la reconnaissance d'une fédération;
- le renforcement du secteur via l'intégration dans les accords non marchand;
- la sensibilisation du personnel politique à la question de la promotion de la santé.

Lors de la dernière réunion du Conseil 2017-2021, un regard évaluatif sur cinq années de section a été porté soulignant entre autres :

- la réussite du transfert des compétences promotion de la santé vers la Commission communautaire française avec un cadre opérationnel;
- l'efficacité de la section à produire des avis;
- le défi à subvertir le décalage entre une promotion de la santé qui s'adresse à tous les Bruxellois et Bruxelloises et le découpage institutionnel qui s'adresse à une partie de la population;
- un dialogue à accroître avec l'administration et le pouvoir politique afin que les avis soient pris en compte et puissent bénéficier d'une réponse;
- la nécessité de travailler positivement à l'intégration de la promotion de la santé dans le paysage social-santé.

La nouvelle section a mis en place deux groupes de travail chargés de préparer des avis d'initiatives, le premier groupe de travail a préparé un avis d'initiative s'intitulant « Covid Safe Ticket + : Constats et recommandations de la promotion de la santé en région de Bruxelles-Capitale ». Cet avis adopté lors de la séance du 18 novembre est joint en annexe.

Le second groupe de travail a, quant à lui, commencé à élaborer des Recommandations opérationnelles pour le déploiement des actions et du secteur de promotion de la santé dans le cadre d'une politique globale et intégrée en Région de Bruxelles-Capitale. Cet avis n'a pas été finalisé en 2021.

## ANNEXE 1

### Avis d'initiative du 18 novembre 2021 « Covid safe ticket+ : constats et recommandations de la promotion de la santé en Région de Bruxelles-Capitale »

Cet avis fait suite à celui émis par la section le 18 septembre 2020 : « Enseignements de la crise sanitaire et recommandations pour nourrir une vision prospective en promotion de la santé en Région de Bruxelles-Capitale ».

**L'épidémie de Covid-19 a mis en exergue les fortes inégalités sociales de santé.** Les mesures pour contrer l'épidémie ont impacté et impactent encore de manière différenciée la population. Certaines décisions gouvernementales, prises pour limiter sa propagation, ont accentué cet état de fait. Depuis le départ, la réalité de l'épidémie a été appréhendée essentiellement par le prisme d'indicateurs chiffrés : nombre de décès, indice de contamination, occupation hospitalière, etc. La vision de santé déployée par le politique est basée principalement sur des principes virologiques et des données biomédicales. Cette approche n'a pas permis de mobiliser l'**expertise des professionnel.les de la promotion de la santé**, ni celle de leurs partenaires des autres secteurs. Cela a eu pour effet d'invisibiliser certaines problématiques alors que **la santé globale résulte de déterminants complexes qui couvrent toutes les dimensions de la vie : logement, alimentation, accès au travail, éducation, genre ...**

**Le lien avec les populations** est un élément fondamental dans ce contexte de covid. Les acteurs et actrices de la promotion de la santé le nourrissent notamment par des **démarches collectives et communautaires** qui montrent toute leur efficacité. Par ce lien, le secteur contribue à relayer des informations de manière ciblée et adaptée aux particularités des populations avec lesquelles il travaille, à les contextualiser, à créer de l'adhésion, à contrer l'isolement et à renforcer les compétences psychosociales. Ceci permet au secteur de faire remonter des constats sur les besoins spécifiques de ces publics. En outre, **en plus d'agir sur les inégalités sociales de santé en lien avec la crise sanitaire, les démarches collectives et communautaires sont essentielles pour agir sur les facteurs de risques et de comorbidités (diabète, VIH, etc.).**

**Si la crise sanitaire et les mesures y afférentes ont mis ce travail de lien en difficulté, l'établissement récent du Covid Safe Ticket+ (attestation + PCR) risque d'accentuer un effet collatéral.** Les acteurs et actrices de promotion de la santé en sont déjà témoins avec le CST, **à savoir le renforcement des inégalités sociales de santé, au travers : d'une stigmatisation accrue, de coûts supplémentaires, de report ou de limitation de l'accès aux soins, de la non-accessibilité à des activités qui contribuent justement à les réduire, etc.**

**Alors que le secteur de la Promotion de la santé est considéré comme relevant des secteurs d'activités dits « essentiels », l'application du Covid Safe ticket+ (CST+) est un élément empêchant les possibilités de rencontre de certains publics, pourtant prioritaires en termes de promotion de la santé, de prévention et de santé publique.** En effet, par définition, le secteur travaille en intersectorialité et certains partenaires ne sont pas toujours exempts de cette obligation. Par ailleurs, l'externalisation d'une partie des actions est également un facteur occasionnant l'imposition du CST+ (actions dans les lieux festifs, location de salle, etc.).

Les acteurs et actrices de terrain de la promotion de la santé et d'autres secteurs ont rapidement constaté les effets délétères du CST+ sur les projets, leur opérationnalisation et les actions : isolement renforcé par un moindre accès aux activités physiques, de cuisine, etc. Ces constats génèrent une forte inquiétude dans la poursuite de leur action : le travail de réduction des inégalités sociales de santé *via* l'action sur les déterminants de la santé et leur contribution à la gestion de la crise sanitaire. **Concrètement**, le CST+ est un frein à la mission de réduction des inégalités de santé.

**La section Promotion santé constate que :**

#### **1. L'obligation du CST+ va à l'encontre d'une définition de la santé telle que définie par l'OMS**

La santé doit être appréhendée de manière globale, comme résultant d'un équilibre psychique, physique et social. Elle résulte d'un ensemble de déterminants tels que l'accès aux soins mais aussi aux droits, à la culture, aux activités physiques, à l'alimentation, etc. Or les taux de vaccination sont moindres parmi certains publics justement victimes des inégalités sociales de santé. Quant aux personnes vaccinées issues de ces catégories défavorisées, elles ne sont pas toujours à même de comprendre et d'obtenir le CST+.

L'imposition du CST+ instaure de fait un rapport inégalitaire à tout un ensemble de structures et de secteurs qui déterminent la santé, et notamment la santé mentale, renforçant ainsi des inégalités qui préexistaient déjà avant la crise sanitaire.

## ***2. L'obligation du CST+ va à l'encontre de la démocratie sanitaire et empêche le dialogue autour de la vaccination***

C'est dans un contexte de bienveillance et en respect du lien de confiance, que les questions sur le CST+ et/ou la vaccination peuvent être abordées de manière constructive, sans clivage et tension. L'imposition du CST+ empêche les acteurs et actrices de terrain de rester proches de leurs publics, de transmettre des informations pertinentes, d'échanger sur le vécu des personnes en lien avec la situation sanitaire, de confronter les points de vue ... En effet, c'est dans la rencontre et la confiance qu'une forme positive de contrôle social peut émerger et favoriser la prévention de comportements à risque.

La promotion de la santé et leurs partenaires contribuent à fournir des espaces de discussion qui favorisent la transmission et la compréhension des messages, gage d'adhésion des personnes à l'adoption de comportements adéquats. Exclure les populations non vaccinées de ces espaces de débats démocratiques va à l'encontre de l'intérêt particulier et de l'intérêt général.

Le CST+ va donc à l'encontre des valeurs de la promotion de la santé, notamment celles qui définissent la démocratie en général, et la démocratie sanitaire en particulier.

## ***3. L'obligation du CST+ laisse à penser que les gestes protecteurs n'ont plus lieu d'être***

Force est de constater que l'adhésion de la population aux gestes protecteurs est minimisée par l'obligation du CST+. Les espaces de rencontre du secteur, bien que respectueux des gestes protecteurs, font les frais de consignes multiples, qui changent tout le temps, au point de diluer le message et d'entamer le lien de confiance de la population. De nombreuses inconnues persistent, sans compter l'évolution de la situation qui met à mal un principe de consensus qui s'inscrit dans le long terme. À cet égard, la vaccination protège l'individu mais il n'y a pas de consensus concernant la protection vis-à-vis de la transmission.

L'abord des inégalités sociales de santé nécessite l'application de mesures ciblées et adaptées aux spécificités des publics rencontrés en tenant compte de leurs contextes de vie et de leurs caractéristiques dans des espaces sécurisés, appliquant les gestes protecteurs avant toute chose, que les personnes soient vaccinées ou pas. Le focus doit être mis sur ces gestes protecteurs sans prendre le risque que la question de la vaccination puisse générer débat, ce que le CST+ contribue à faire.

## ***4. L'obligation du CST+ rompt le lien avec certains publics qui en auraient le plus besoin et contribue plus largement au repli sur les communautés***

Outre son caractère autoritaire, le CST+ relève les seuils d'accessibilité aux espaces de promotion de la santé. Les professionnels constatent une désertion de certains publics, comme les publics primo-arrivants, les sans-papiers, les personnes porteuses du VIH, les personnes ayant fait d'autres choix de santé, etc.

Les lieux festifs où œuvre le secteur se voient également désertés par un public qui risque finalement de se retrouver dans l'informel et hors de portée du secteur.

Les logiques participatives, privilégiées par la promotion de la santé et leurs partenaires, nécessitent la construction de liens de confiance avec les populations et les publics. Ces logiques sont à la base du travail en promotion de la santé. Elles favorisent la rencontre, la responsabilisation, l'autonomie et l'adhésion éclairée aux comportements adéquats, autant d'objectifs propices à la santé et à la réduction des risques. Or, le CST+ est associé à une communication porteuse d'injonctions et instaure un lien de contrôle coercitif avec des publics déjà fragilisés et/ou exclus et/ou en rupture avec le système de soins et de santé.

Le CST+ constitue **un obstacle à l'opérationnalisation des actions auprès des publics les plus vulnérables, auprès des publics festifs**, etc. En effet, certains milieux, comme le milieu festif, où certaines

communautés s'isolent, et se retrouvent dans l'informel, s'auto-organisant pour pouvoir se réunir sans avoir à respecter l'obligation de CST+. Cela renforce les comportements à risques, tant envers le covid qu'envers d'autres comportements (exemple : usage de drogues), sans que les professionnel.les ne puissent favoriser des cadres et des environnements favorables à la réduction des risques.

### **5. L'obligation du CST+ va à l'encontre du principe de santé globale, empêche d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et rompt un principe de travail en intersectorialité**

De nombreuses activités sont externalisées dans différents lieux qui imposent le CST+. Par ailleurs, bien que des partenaires (communaux, CPAS) soient exempts de l'obligation du CST+, certains décident de l'imposer à la population. En effet, de nombreux témoignages du terrain vont dans ce sens.

Par conséquent, le secteur est parfois obligé :

- d'annuler des actions en raison des lieux ou des partenaires dont le secteur d'activités n'est pas exempt de CST+;
- d'annuler des actions en raison des lieux ou des partenaires dont le secteur d'activités est exempt de CST+ mais qui décident de passer outre;
- de réduire la participation ce qui a pour effet de multiplier chaque action;
- ou encore, de modifier les objectifs des actions.

Dès lors, bien que le secteur soit exempté de l'obligation du CST+, les professionnel.les de la promotion de la santé y sont régulièrement confronté.es pour permettre à leurs publics d'accéder aux activités. En effet, leur travail repose sur un fonctionnement de réseau qui inclut tous les secteurs d'activités et l'accès à une infrastructure adaptée à certaines activités ou tailles de groupes (salles communales, salles de sport, ateliers cuisine et liés à l'alimentation, activités physiques ...). Les professionnel.les de la promotion de la santé sont mis à mal envers ces lieux partenaires et leurs publics qui sont, de fait, confrontés à une nouvelle forme d'exclusion.

### **6. L'obligation du CST+ alourdit le travail de terrain, renforce les tensions et l'épuisement dans les équipes**

Comment faire face à l'accroissement des besoins des publics, accentués par un contexte de crise qui dure ? Comment tenir un travail de fond et sur le long terme dans un contexte de travail à flux tendu et continu qu'amène la gestion des urgences, toujours plus nombreuses ? Ce sont des questions auxquelles sont confrontées les équipes déjà fort éprouvées par la crise. Depuis bientôt deux ans, elles mènent leurs missions tant bien que mal dans un état d'inconfort permanent, dans des conditions de travail inhabituelles, facteurs de mal-être au travail.

L'obligation du CST+ dans le secteur de la promotion de la santé impacte négativement le travail des équipes qui cherchent à maintenir la cohérence et le sens de leurs actions. Les multiples directives bousculent les actions mises en place et leur mise en œuvre en fonction de l'appréciation de chaque contexte. Ceci conduit à des conflits de choix au sein des équipes, ce qui produit parfois de la division entre membres d'une même équipe voire entre pouvoir organisateur et personnel...

### **7. Le CST+ renforce la fracture numérique et la dépendance des publics aux associations (allant à l'encontre du principe d'autonomie)**

Pour certaines associations, la majorité de leurs publics n'a pas de mutuelle et n'a donc pas accès au CST+, ou bien n'est pas outillée pour télécharger le document. Ceci démultiplie les accompagnements nécessaires auprès des personnes vaccinées, qui sont dès lors dans l'incapacité de le prouver, ou dans l'incompréhension des mesures et démarches à mettre en œuvre.

L'obligation du CST+ pénalise donc les personnes touchées par la fracture numérique et contribue donc à renforcer les inégalités sociales de santé.

**Recommandations**

La section souhaite porter à l'attention de Mme la Ministre les recommandations suivantes :

- déroger à l'usage du CST+ pour toute action mise en œuvre dans le cadre de la promotion de la santé, quel qu'en soit le lieu (espaces publics, lieux culturels ...);
- veiller au respect de cette dérogation dans les espaces publics dédiés aux activités de promotion de la santé;
- documenter l'impact sur la santé dans ses multiples dimensions et l'équité en santé du CST+ par des méthodes qualitatives et quantitatives afin de tenir compte des spécificités de la population (adaptation aux différents publics/contextes) dans un souci d'efficience;
- renforcer la place de la promotion de la santé et la plus-value de notre secteur au regard des inégalités sociales de santé dans la politique régionale bruxelloise;
- renforcer la sensibilisation des autres Ministres de la Région, en tant que Ministre Présidente et de tutelle, aux enjeux des inégalités sociales de santé et communiquer auprès de la population en ce sens;
- poursuivre la stratégie de prévention et de réduction des risques notamment en garantissant la gratuité du testing et du self-testing;
- communiquer sur l'importance de maintenir les mesures et gestes protecteurs en plus de l'information des publics pour instaurer du dialogue entre les pouvoirs publics et la population;
- inclure un représentant du secteur de la promotion de la santé dans le GEMS pour une prise en compte de son avis;
- soutenir le secteur de la promotion de la santé en vue de faciliter le travail des équipes qui doivent fonctionner dans l'urgence et procéder à des adaptations continues de leur travail auprès de la population : interventions, supervisions, engagements de personnes supplémentaires en promotion de la santé ...

*La section reste disponible pour préciser ses recommandations et/ou réfléchir à des aspects plus opérationnels par rapport à celles-ci.*

Cet avis a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

*La Présidente,*

Caroline RASSON



